

APPEL A CANDIDATURES 2025

Résidence de territoire en EAC

La Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne (CCLTD), la Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle-Aquitaine (DRAC) et l'académie de Poitiers, lancent un appel à candidature en direction des auteurs de bande-dessinée pour une résidence territoriale d'éducation artistique et culturelle.

Cette résidence est construite en partenariat avec la Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image et s'inscrit dans le cadre d'un Contrat de territoire en éducation artistique et culturelle (CTEAC).

1. Contexte et présentation de la résidence de territoire

1.1. Les principes

La résidence répond aux objectifs croisés du 100% EAC et du plan culture et ruralité initié par le ministère de la Culture. La DRAC Nouvelle-Aquitaine, l'académie de Poitiers et les collectivités territoriales partenaires poursuivent le développement de résidences de territoire à des fins d'éducation artistique et culturelle (EAC), notamment sur les territoires engagés dans un CTEAC.

La résidence de territoire EAC s'inscrit dans les objectifs du CTEAC :

- Placer les habitants et notamment les jeunes au cœur de dispositifs d'éducation artistique et culturelle riches et transversaux, articulés autour de la participation active des personnes à des processus artistiques ou culturels sur une durée significative ;
- Soutenir la présence artistique et culturelle au long cours, en priorité dans les territoires ruraux ;
- Favoriser les pratiques artistiques et culturelles des jeunes et de l'ensemble des habitants dans le cadre d'expériences collectives et partagées ;
- Réduire les inégalités d'accès aux arts et à la culture notamment en favorisant l'accès des habitants à l'offre culturelle du bassin de vie par le développement d'actions poussant à une pratique culturelle autonome ;
- Encourager la coopération entre les acteurs culturels, éducatifs, jeunesse, médico-sociaux, etc. sur l'ensemble du territoire.

La résidence de territoire s'appuie sur les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle :

- VOIR : la rencontre avec les auteurs et la fréquentation des œuvres et des lieux de culture (lieux de création, de diffusion artistique, de lecture publique, etc.) ;
- FAIRE : la pratique artistique individuelle ou collective et la découverte du processus de création ;
- INTERPRETER : l'acquisition de connaissances.

Pour l'année scolaire 2025-2026, dans le prolongement de la dynamique engagée en 2024-2025 avec une première résidence et en lien avec les ressources du territoire de proximité, les partenaires institutionnels ont souhaité orienter la résidence autour du livre et de la lecture et plus précisément de la bande-dessinée.

L'appel à candidature propose de recruter deux artistes professionnels de la BD (auteur BD complet, illustrateur et / ou scénariste BD) désireux de concevoir un projet de résidence centré sur la transmission d'une démarche artistique professionnelle, et sur la rencontre avec les habitants (en priorité les jeunes et les seniors). Le projet veillera à sensibiliser à la BD en tant que forme artistique à part entière, dans le cadre d'un processus de création partagée, en résonance avec le territoire, ses spécificités, son patrimoine matériel et immatériel, etc.

1.2. Présentation du territoire

La communauté de communes Lavalette Tude Dronne en sud-Charente est un territoire rural de 50 communes, qui compte 17 807 habitants (données INSEE année 2020), avec une faible densité de 23.56 hab/km².

C'est un territoire rural qualifié de « défavorisé ». En effet, le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET), dans son rapport de l'observatoire des territoires de 2014 « Qualité de vie, habitants, territoires », classe la majeure partie du territoire « population assez âgée et peu favorisée dans des territoires peu denses ».

Le diagnostic du schéma de services aux familles corrobore ces dynamiques en mettant en avant les enjeux suivants :

- Une menace de fracture sociale entre le nord et le sud du territoire intercommunal, nécessitant un renforcement de l'accès aux droits pour les publics les plus fragiles
- Une nécessité de redynamiser le territoire par le déploiement d'une politique d'attractivité territoriale ciblée, déclinée à travers trois piliers : attirer de nouvelles populations jeunes par la mise en œuvre d'une politique d'installation répondant à leurs besoins (offre résidentielle adaptée, services d'accueil de qualité...), favoriser l'ancrage et les initiatives des jeunes (politique résidentielle, aide à la création, offre de services adaptés...),

Pour répondre à ces enjeux, la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne s'est engagée dans une politique volontariste d'attractivité au travers d'une offre de service publics diversifiés et accessibles dont les équipements sportifs sont un axe important, de même que l'engagement en faveur de la généralisation de l'EAC et le soutien au développement de la lecture publique.

Elle compte 17 écoles, 50 classes pour 999 enfants scolarisés, 4 Maisons de la petite Enfance, 4 Accueil de Loisirs sans hébergement dont 2 en régie directe.

La Communauté de Communes souhaite renforcer son engagement en faveur du développement de la lecture publique pour l'année scolaire 2025/2026 en invitant deux auteurs, ceci afin de :

- fédérer un réseau de professionnels s'adressant à un public diversifié : petite enfance, seniors, publics éloignés de l'offre culturelle, personnes en situation de handicap, etc...

- accompagner les partenaires locaux : réseau des médiathèques, professeurs, éducateurs, animateurs, professionnels de l'animation de la vie sociale, professionnels de la culture, responsables associatifs, etc.

2. Mission proposée aux auteurs

La résidence territoriale EAC n'est pas une résidence de création au sens où il n'est pas attendu la production d'une œuvre personnelle. La résidence territoriale EAC engage les artistes dans une démarche d'expérimentation à des fins d'éducation artistique et culturelle, centrée sur la rencontre et la co-construction avec les habitants et les acteurs du territoire, pouvant déboucher sur des productions collectives.

Les actions mises en place dans le cadre de la résidence prennent appui sur la démarche artistique des artistes, pour donner à voir et à ressentir, de manière inventive, les recherches artistiques et les processus de création qu'ils mettent en œuvre. Les propositions permettent aux participants de découvrir l'univers singulier des artistes, par la mise en action créative dans le cadre de rencontres qui peuvent prendre des formes très variées, mais toujours centrées sur la participation effective des publics et le déploiement d'un geste artistique singulier.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche de co-construction effective avec les différents acteurs du territoire, et contribuent à son développement artistique et culturel, en inscrivant le projet dans une dynamique locale.

Des temps de rencontres et d'échanges avec le territoire et ses acteurs sont prévus en amont de la résidence. La résidence d'auteurs de bande dessinée repose sur un partenariat étroit entre deux auteurs, des établissements scolaires, des structures d'accueil Enfance Jeunesse, des structures Animation de la Vie Sociale, des Ephad et incluant, le réseau de lecture publique. Les actions favorisent la coopération entre les acteurs socio-éducatifs, culturels et associatif du territoire, pour créer du lien sur le territoire et encourager la création de partenariats durables.

Une partie du temps de résidence pourra être dédié à la mise en œuvre, à destination des habitants, de temps libres de visite et de rencontres, sans encadrement formel, pendant lesquels les auteurs pourront rencontrer les publics tout en avançant leur travail en cours. L'atelier ouvert peut être une proposition facilitant ces rencontres.

La résidence-mission aura notamment pour objectifs de :

- Faire découvrir le métier d'auteurs de BD et ses problématiques actuelles, et plus largement, les métiers de la filière du livre (médiathèque, édition, librairie...)
- Donner à voir et à comprendre le processus de création
- Faire émerger des projets innovants et créatifs ainsi que de nouveaux outils répondant aux objectifs précités.

Les auteurs proposeront pour cela des interventions ponctuelles, et participatives co-élaborées en accord avec les objectifs pédagogiques des structures socio-éducatives participantes.

La prise en compte du territoire :

Il est souhaité que les actions engagées prennent en compte les réalités du territoire, notamment sa dimension rurale, avec une thématique autour des liens intergénérationnels (parents, grands-parents). La résidence sera le reflet d'une forme d'appropriation du territoire, de son patrimoine matériel et immatériel, partagée avec les habitants, et proposera une « trace » de cette présence artistique, notamment dans la réalisation de "planches témoignages" .

3. A propos du présent appel à candidatures

Il est recherché en vue de cette résidence de territoire, deux auteurs / illustrateurs BD.

Ces auteurs candidats, étant français(e) ou étranger(e), doivent :

- être en mesure de s'impliquer pleinement dans les attendus de la résidence de territoire ;
- fédérer autour de leur présence et de leur œuvre une large communauté culturelle, scolaire, éducative et associative ;
- avoir un statut d'artistes professionnels et justifier d'un travail de création reconnu par les pairs (publications à compte d'éditeurs,)
- maîtriser l'usage oral et écrit de la langue française.
- être autonomes dans leurs déplacements et disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité.

Tout auteur de bande-dessinée peut postuler, quel que soit son lieu de résidence. L'objectif est d'affirmer la dimension de rencontre et de découverte réciproques au cœur de la démarche d'une résidence sur le territoire, tant pour les artistes que pour les acteurs locaux.

Il est possible de postuler seul à condition que l'artiste retenu s'engage à travailler en étroite collaboration avec le deuxième artiste retenu.

4. Calendrier de la résidence

La résidence de territoire représente 12 journées-auteurs par artiste et 3 journées de rencontres avec le territoire en amont de la résidence proprement dite à programmer entre le 1er septembre 2025 et 3 juillet 2026.

5. Conditions financières

- Rémunération journée-auteur selon la [charte](#) des auteurs et illustrateurs
- Travail préparatoire (visio + rencontres sur place) : 60 € TTC/h

- Autres frais (petit matériel, transports, aide à la prise en charge des repas) : une enveloppe sera affinée lors de la phase de co-construction de la résidence
- Hébergement (si nécessaire) pris en charge par la collectivité

6. Accompagnement

La Communauté de Communes Lavalette Tude-Dronne est à l'initiative de la résidence de territoire, et charge la coordinatrice de la CTEAC de sa mise en place.

À ce titre, la Communauté de Communes Lavalette-Tude-Dronne :

- accompagne les auteurs afin de les guider dans leur découverte du territoire ;
- veille aux bonnes conditions de séjour et de travail, notamment à la mise à disposition d'un logement pour les résidents ou prise en charge des dépenses liées à cet hébergement si nécessaire ;
- organise techniquement la résidence avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives, et avec les établissements scolaires souhaitant s'associer à l'action ;
- anime le comité de pilotage ;
- veille particulièrement à la diffusion des productions des auteurs, tout au long de la résidence (et si possible, en amont, de celle-ci voire à son issue) sur l'entièreté du territoire d'action ;
- accompagne, avec le concours actif des référents de l'éducation nationale (DAAC, conseillers pédagogiques, IEN, principaux, proviseurs, enseignants...), de la DRAC et de la CIBDI, les rencontres avec les équipes pédagogiques, et aide à la réalisation des projets qui peuvent en naître ;
- facilite avec le concours actif des communes et des responsables du monde associatif les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs et aide à la réalisation des projets qui peuvent en naître ;

7. Faire acte de candidature

Chaque auteur français ou étranger, désireux de candidater est invité à adresser par voie électronique uniquement, **avant le 18 avril 2025**

Un dossier unique de cinq pages au maximum, comprenant des liens numériques, sous format PDF comprenant :

- Une note d'intention (2 pages maximum) faisant à la fois état d'une bonne compréhension de la résidence et des motivations, des attendus et des missions, et montrant en quoi la démarche des artistes peut répondre au projet du territoire. La note évoquera des pistes d'actions que les auteurs pourraient développer avec les partenaires locaux ;
- un curriculum vitae,
- Un focus sur quelques projets réalisés : présentation de quelques projets de création / publication et les partenaires artistiques de ces projets ; mais aussi des expériences significatives dans le domaine de l'éducation artistique et de l'action culturelle. Liens numériques bienvenus.

8. Annonce des auteurs retenus

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux.

Il est possible que ceux-ci émettent le souhait d'entretiens complémentaires, en direct ou à distance, avec le ou les candidats présélectionnés. La période de potentielle prise de contact avec les auteurs est positionnée entre le 25 avril et le 7 mai 2025. Un rendez-vous en visioconférence pourra être organisé lors du comité de pilotage de sélection le 7 mai à 10h.

POUR TOUTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Adressez vos courriels ou appels à :

Mathilde Lardiere, coordinatrice CTEAC

Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne : m.lardiere@ccltd.fr / 06 62 34 09 09